

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS159

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 29 BIS

A la première phrase, substituer aux mots :

« déserts médicaux »,

les mots :

« zones médicalement sous-dotées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.